

# VOTRE LOGEMENT ? PARLONS-EN !



## LOUER

- Un large choix de locations dans le parc social, [www.al-in.fr](http://www.al-in.fr) intermédiaire et privé.
- Le financement de votre dépôt de garantie grâce à un prêt sans frais ni intérêt : [L'AVANCE LOCA-PASS®](#)
- Un garant 100 % gratuit pour rassurer votre propriétaire et faciliter votre entrée dans les lieux : connectez-vous sur [VISALE.FR](http://VISALE.FR)

## ACHETER

- Un financement<sup>(1)</sup> pour vous aider à acquérir votre logement : **jusqu'à 40 000€, au taux nominal de 0,5%** ( hors assurance obligatoire) remboursable en 25 ans maximum.
- Le conseil en accession<sup>(2)</sup>, un service gratuit pour sécuriser votre projet d'acquisition.

## FAIRE DES TRAVAUX

- Un financement pour vos projets d'amélioration (rénovation, adaptation handicap...) : **jusqu'à 10 000€ au taux nominal de 1% (hors assurance)**
- Un prêt agrandissement, jusqu'à 20 000€, au **taux nominal de 0,5% (hors assurance)** pour vos travaux d'extension.

<sup>(1)</sup> L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. <sup>(2)</sup> Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par une société filiale d'Action Logement enregistrée à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) <sup>(3)</sup> Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants. <sup>(4)</sup> Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.

AVANCE LOCA-PASS®, Visale et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

**0970 800 800**

9h-18h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

Retrouvez également sur notre site internet les coordonnées de votre agence de proximité.

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

ActionLogement 

## BOUGER

- Le financement gratuit de votre accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé de votre choix<sup>(3)</sup>.
- Un prêt à taux avantageux pour couvrir certaines de vos dépenses et faciliter ainsi votre installation.
- Si vous avez moins de 30 ans et que vous êtes alternant : l'AIDE MOBILI-JEUNE® : **Une subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger votre loyer,**



**Une aide gratuite de 1 000 €** pour vous installer près de votre lieu de travail ou de formation.

## SURMONTER DES DIFFICULTÉS

- Un service gratuit d'accompagnement social pour comprendre et analyser votre situation grâce à un diagnostic individuel.
- Des aides financières pour faire face à vos dépenses de logement, que vous soyez propriétaire ou locataire.
- Des prestations complémentaires pour agir face à l'urgence.
- L'orientation vers des partenaires spécialisés pour vous accompagner.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.